

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2217

11 septembre 2008

### SOMMAIRE

Actua S.A. ....	106402	Loula 2 S.A. ....	106412
Aletta S.A. ....	106379	Marconia GmbH ....	106416
Baltic Assets S.A. ....	106382	Mare-Lux S.A. ....	106370
Begolux S.A. ....	106402	Marino S.A. ....	106376
Begolux S.A. ....	106406	Maritime Charter Corporation (M.C.C.) S.A. ....	106370
Begolux S.A. ....	106416	Marketing Control Holding S.A. ....	106381
Beltrama Investments S.A. ....	106390	Martello Invest S.A. ....	106377
BESIA (Soparfi s.à r.l.) ....	106374	Nabla 2000 S.A. ....	106378
Biver S.A. ....	106378	Non Plus Ultra A.G. ....	106371
Car Services Benelux S.à r.l. ....	106389	Pamela Immo S.A. ....	106375
C.F. Invest S.A. ....	106379	Polar Expedition & Research S.A. ....	106372
Columbus Charter SA ....	106382	Robinson Cruise.O. S.A. ....	106372
Constant Shipping S.A. ....	106381	Sailing Properties A.G. ....	106373
Cotec S.A. ....	106381	SciencelImmo S.A. ....	106377
C.P.S.L. (Concrete Project Services Lu- xembourg) S.à r.l. ....	106373	SciencelInvest S.A. ....	106375
Derd & Laid S.A. ....	106377	Shell Film & Chemical S.A. ....	106380
Dolphin Shipping S.A. ....	106370	Shua Participations S.A. ....	106381
Ecolux S.A. ....	106375	Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers ....	106388
Enilec S.à r.l. ....	106402	Société Immobilière Clairval S.A. ....	106382
Eosint S.A. ....	106388	Sofimark S.A. ....	106402
Ferna S.A. ....	106387	Spersal S.A. ....	106371
Fidmar S.A. ....	106370	Steel Montage and Construction sarl ...	106416
Fund-Market S.A. ....	106390	Tafrin Arpro SA ....	106384
Ga Finance Holding S.A. ....	106376	TCC Two Continents Capital S.A. ....	106378
G & G S.A. ....	106389	Team-Trans S.A. ....	106380
Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA ....	106406	Tendril Limited, Luxembourg Branch ...	106383
Grignan Holding ....	106390	Tradegro Holdings Limited ....	106386
Hendrix S.A. ....	106376	Tradegro Limited, Luxembourg Branch .....	106386
International Chemical Investors II S.A. .....	106379	Tradehold Limited, Luxembourg Branch .....	106383
Intervinum S.à r.l. ....	106373	Transfolux S.A. ....	106374
I.T.I. Industrial Technology Investments S.A. ....	106416	Transmed Holding ....	106374
Jomi Invest SA ....	106372	World Company S.A. ....	106389
Kubis Software S.A. ....	106380		

**Fidmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 86.309.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110769/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Mare-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110770/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 66.226.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110771/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Maritime Charter Corporation (M.C.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 67.847.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

106371

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110772/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Non Plus Ultra A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.856.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110773/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Spersal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 117.947.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme  
*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008111601/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

---

**EXTRAIT**

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110774/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10191. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Polar Expedition & Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.943.

---

**EXTRAIT**

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110775/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10190. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Jomi Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 107.644.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juillet 2008 à 15h*

La Société JOMI INVEST SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 84 282, de son poste d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511, Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B139578, au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16/07/2008.

Mr Jean GREFF / Mme Chantal SIMON / Mlle Aurélie BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008111442/3139/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Sailing Properties A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110776/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Intervinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.435.

—  
*Résolution des associés du 11 août 2008*

Les associés de la société INTERVINUM S.à r.l. ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008110786/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**C.P.S.L. (Concrete Project Services Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.964.

—  
*Gesellschafterbeschluss vom 11. August 2008*

Die Gesellschafter der C.P.S.L. (Concrete Project Services Luxembourg) S.à r.l. haben einstimmig den folgenden Beschluss gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt und befindet sich ab sofort in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. August 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008110787/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**BESIA (Soparfi s.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.212.

—  
*Résolution*

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société Besia (Soparfi) S.à.r.l. que le siège social est transféré avec effet immédiat de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008110788/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Transfolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 58.489.

—  
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TRANSFOLUX S.A. qui s'est tenue en date du 10 juin 2008 que:

- La société BASS ESTATE S.A., sis B-1130 Bruxelles, 7, rue du Bassin Collecteur, registre de commerce belge: BE 0430 782 443, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean Ranson, né le 10 novembre 1934 à Schaarbeek (Belgique), demeurant B-1780 Wemmel, 17, avenue Marconi.

- Le siège social est transféré du L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue au L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008110790/4906/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Transmed Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 16.574.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 février 1979, acte publié au Mémorial C no 138 du 21 juin 1979, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1985, acte publié au Mémorial C no 272 du 19 septembre 1985.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TRANSMED HOLDING*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008111170/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11031. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Ecolux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.923.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre ECOLUX S.A., N ° immatriculation: B 79 923 et la Fiduciaire FIDUFISC S.A., N ° immatriculation: B 73 560 est résiliée. Le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2008.

FIDUFISC S.A.

C. WETZEL

Référence de publication: 2008110791/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Pamela Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.378.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110792/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**SciencInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.637.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110793/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Marino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 56.112.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxembourg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110794/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Ga Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 118.319.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxembourg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110795/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Hendrix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.275.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.



Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008111603/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**SciencImmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

—  
*Auszug aus den Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110796/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Derd & Laid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 121.730.

—  
*Der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110797/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Martello Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 117.853.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. JULI 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110798/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**TCC Two Continents Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 118.265.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110799/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Biver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 60.696.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110800/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Nabla 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.468.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Monsieur Alessandro Falciai, entrepreneur, avec adresse au 21, Via Zanella I-20035 Lissone. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sarl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008111604/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Aletta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 53.842.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110801/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**C.F. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110802/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**International Chemical Investors II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 89.013.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008 abgehalten am Gesellschaftssitz*

1. Der bisherige Gesellschaftssitz 11 C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Für Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110804/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Kubis Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 55.773.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110805/756/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Team-Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110806/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Shell Film & Chemical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 57.210.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110807/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Shua Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.250.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008110901/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06862. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Cotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 53.885.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

1. Der bisherige Gesellschaftssitz 11 C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110808/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 42.234.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110809/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Constant Shipping S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 73.099.

## EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec Maître Christian GAILLOT a été dénoncé par son agent domiciliaire avec effet au 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

M<sup>e</sup> Christian GAILLOT

Référence de publication: 2008110812/1895/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Columbus Charter SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 81.793.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec Maître Christian GAILLOT a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet au 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

M<sup>e</sup> Christian GAILLOT

Référence de publication: 2008110813/1895/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Baltic Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.350.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le liquidateur de la Société en date du 4 juillet 2008*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110815/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Société Immobilière Clairval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.568.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée,

avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats du commissaire aux comptes la société Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg a été nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008111602/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Tendril Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.198.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2008*

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008110816/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.549.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2008*

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008110817/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Tafrin Arpro SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.054.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le quatre août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Johannes Henricus Maria VERKOOIJEN, indépendant, demeurant à C06 3TD Essex (Royaume Uni), 8, Dray Court, West Bergholt.

2. Johannes Franciscus Martinus Theodorus SCHAMP, indépendant, demeurant à 2614 TD Delft (Pays-Bas), Parkzoom 189.

3. Antonius Simon Jacobus Maria TAX, indépendant, demeurant à 1562 ZD Krommenie (Pays-Bas), Titanialaan 2.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée Tafrin Arpro SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société est une organisation de sales et de marketing travaillant principalement dans le secteur financier. Elle fournit des services de support à différentes parties sous la forme de guidage, la création des moyens et des outils qui stimulent la vente, l'aide chez des activités commerciales et sur les champs de communication et d'administration.

La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'achat et la vente des sociétés en tant qu'intermédiaire ou agence, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN (31,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.



**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Johannes Henricus Maria VERKOOIJEN, huit cents . . . . .	800
2. Johannes Franciscus Martinus Theodorus SCHAMP cent . . . . .	100
3. Antonius Simon Jacobus Maria TAXcent . . . . .	100
Total: Mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Johannes Henricus Maria VERKOOIJEN, indépendant, demeurant à C06 3TD Essex (Royaume Uni), 8, Dray Court, West Bergholt.
2. Johannes Franciscus Martinus Theodorus SCHAMP, indépendant, demeurant à 2614 TD Delft (Pays-Bas), Parkzoom 189.
3. Antonius Simon Jacobus Maria TAX, indépendant, demeurant à 1562 ZD Krommenie (Pays-Bas), Titanialaan 2.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes: la société FRAXINUS B.F. BVBA, avec siège social à B-1745 Opwijk (Belgique), 142, Klaarstraat, inscrite au Registre de Commerce en Belgique sous le numéro 0477087867.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VERKOOIJEN, SCHAMP, TAX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 août 2008, REM 2008/1050. - Reçu cent cinquante-cinq euros 0,5 % = 155,-.

*Le Receveur (signe):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008110863/218/128.

(080128694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Tradegro Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.392.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2008*

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110818/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10546. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080127924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Tradegro Holdings Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.393.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2008*

Le siège social de la succursale luxembourgeoise est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110819/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Ferna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.846.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERNA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.846 (NIN 2008 2200 763),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 28 février 2008,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Karyne REGNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle (notamment des brevets et des marques), les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparantes et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle (notamment des brevets et des marques), les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SABBATUCCI, K. REGNIER, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008 Relation: ECH/2008/1157. — Reçu douze euros 12.00,- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110987/201/74.

(080129173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.683.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 24 juillet 2008*

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

- 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. REYNDERS

Gérant

Référence de publication: 2008110820/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Eosint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.266.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu le 24 juillet 2008*

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

- 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
D. FONTAINE  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008110821/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**World Company S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.844.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 3 octobre 2007 que:

Sont réélus jusqu'au 17 octobre 2012:

- aux fonctions d'administrateurs:

\* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Maître Lydie LORANG, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- aux fonctions de Commissaire aux comptes:

\* la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008111513/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.024.

—  
*Extrait de la décision prise par les associés en date du 25 juillet 2008*

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

- 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. REYNDERS

*Gérant*

Référence de publication: 2008110822/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**G & G S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 68.805.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 22 février 1999, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de la Société Anonyme G & G S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Alain LAM, Patrick MOINET et Bruno BEERNAERTS ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la date susmentionnée, la société CERTIFICA Luxembourg Sarl a donné sa démission en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008110832/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11874. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080128088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Grignan Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.665.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1991, acte publié au Mémorial C no 373 de 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 20 décembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 650 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRIGNAN HOLDING*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008111176/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11021. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080128564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Fund-Market S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 41, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> août 2008*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de Fund-Market S.A. au 41, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, conformément à l'article 4 des statuts coordonnés de la société.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Gehlen

Référence de publication: 2008110833/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09247. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080128058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Beltrama Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.056.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Remich.

There appeared:

Franciscus Nicolaas Gerardus Tollenaar, born on January 9, 1944 in Haarlem, the Netherlands, having his professional address at Slotrampweg 1, 1861CK Bergen, the Netherlands (the Sole Shareholder), here represented by Ms. Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 23, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 100% of the share capital of Beltrama Investments N.V., a limited liability company established in Curaçao, the Netherlands Antilles, having its principal establishment at Slotrampweg 1, 1861 CK, Bergen NH, The Netherlands and registered office at 15 Pietermaai, Curaçao, the Netherlands Antilles and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number 41808 (the Company) is represented at the present meeting;

II. that by resolution validly adopted by the sole shareholder of the Company in Curaçao, the Netherlands Antilles on August 4, 2008, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat from 15 Pietermaai, Curaçao, the Netherlands Antilles and its principal establishment from Slotrampweg 1, 1861 CK, Bergen NH, the Netherlands to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of Curaçao, the Netherlands Antilles and the Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed;

III. that the shares of the Company have been the subject of a report prepared by Lux-Audit Revision S. à r.l., Réviseur d'entreprises, dated as per the date hereof which concludes as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the subscribed share capital".

The said auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it;

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the statutory seat, principal establishment and central administration of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company (société anonyme) with the name "Beltrama Investments S.A." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat, principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;

3. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

4. acceptance of the resignation of Mr. Franciscus Nicolaas Gerardus Tollenaar as managing director of the Company and vote of discharge and appointment of Mrs. Nancy Bleumer, Mr. Hans de Graaf and Mr. Eric Magrini as directors for a period of 6 years until resignation or dismissal to be decided by the sole shareholder;

5. appointment of Lux-Audit Revision S.à.r.l. as statutory auditor of the Company for a period of one year;

6. establishment of the statutory seat, the principal establishment and central administration of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the statutory seat, principal establishment and central administration of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a public limited liability company (société anonyme) with the name "Beltrama Investments S.A.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

" **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Beltrama Investments S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the

law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company and its principal establishment and place of effective management may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



**Art. 7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of May of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Decisions of the sole director of the Company.** The decisions of the sole director are drawn in writing.

**Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**Art. 15. Delegation of powers.** The the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any director of the Company.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Articles 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr. Franciscus Nicolaas Gerardus Tollenaar as managing director of the Company and to grant him full discharge for the performance of their duties, as managing director of the Company and (ii) to appoint, with effect as of the date hereof, the following persons as directors of the Company for a period of six years:

1. Mrs Nancy Bleumer, born on November 30, 1971 in Doetinchem, the Netherlands, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. Mr Hans de Graaf, born on April 19, 1950 in Reeuwijk, the Netherlands, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and

3. Mr Eric Magrini, born on April 20, 1963 in Luxembourg, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

106396

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Lux-Audit Révision, with effect as of the date hereof, as statutory auditor of the Company for a period of one year.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to establish the statutory seat, the principal establishment and central administration of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Estimate of costs*

The Company has been subject to capital duty in the Netherlands, an EU Member State, and therefore no Luxembourg capital duty shall be due on this transfer of the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg. Reference is made to article 3 (2) of the Law of 29th December 1971.

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Franciscus Nicolaas Gerardus Tollenaar, né le 9 janvier 1944 à Haarlem, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Slotrampweg 1, 1861CK Bergen, les Pays-Bas (l'Associé Unique), ici représenté par Katarzyna Kuszewska, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de Beltrama Investments N.V., une société à responsabilité limitée établie à Curaçao, les Antilles Néerlandaises, ayant son établissement principal à Slotrampweg 1, 1861CK Bergen NH, les Pays-Bas et son siège social au 15 Pietermaai, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 41808 (la Société) est représenté à la présente assemblée;

II. que par résolution de l'associé unique de la Société valablement adoptée le 4 août 2008 à Curaçao, les Antilles Néerlandaises, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social de 15 Pietermaai, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et son principal établissement de Slotrampweg 1, 1861CK Bergen NH, les Pays-Bas, à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de Curaçao, des Antilles Néerlandaises et des Pays-Bas afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

III. que les actions de la Société ont fait l'objet d'un rapport préparé par Lux-Audit Révision S. à r.l., réviseur d'entreprises, daté à la date des présentes qui conclut que:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the subscribed share capital".

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement;

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social de la Société des Antilles Néerlandaises, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société anonyme sous la dénomination sociale "Beltrama Investments S.A." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et du principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville;

3. modification et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise précisée au point 2. ci-dessus;

4. acceptation de la démission de M. Franciscus Nicolaas Gerardus Tollenaar en qualité de directeur de la Société et vote de décharge et nomination Mme Nancy Bleumer, M. Hans de Graaf et M. Eric Magrini en tant qu'administrateurs pour une durée de six ans;

5. nomination de Lux-Audit Révision S.à.r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un an;

6. établissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société des Antilles Néerlandaises, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide que la Société revêt la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Beltrama Investments S.A.", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination Beltrama Investments S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société et son principal établissement et lieu de gestion effective pourront être transférés dans les limites de la commune par une résolution de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2 Il peut être créé par résolution de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, détermine que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre parts et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de des tiers afin de garantir ses obligations

ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments en vue d'une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations monétaires, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et en tout état de cause, la Société s'abstiendra de mettre en œuvre de quelconques activités financières qui seraient sujettes à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de l'actionnaire /des actionnaires de la Société adoptée comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire/des actionnaires.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert d'actions s'effectuera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut également accepter comme preuve du transfert tout autre document qu'elle jugera approprié.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle sera investie des pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société se réunira, conformément à la Loi, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social précisé dans la convocation à l'assemblée, le troisième lundi de mai de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et horaires précisés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **Art. 9. Convocation, quorum, procurations, et avis de convocation.**

9.1. Les conditions prévues par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions en assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des personnes présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans

le journal officiel luxembourgeois, le Mémorial, et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Aux deux assemblées, les résolutions doivent être prises par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements de ses actionnaires peuvent être augmentés uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par fax, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer convenablement. Une participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires de la Société et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation.

#### **Art. 10. Administration.**

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant.

10.2. Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'actionnaire/les actionnaires en assemblée générale. L'actionnaire/les actionnaires détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est exposée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite séparée n'est pas requise pour des réunions tenues aux lieux et dates prévues dans un calendrier préalablement adopté par une décision du conseil d'administration de la Société.

11.5. Tout membre du conseil d'administration pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration de la Société en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par fax, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer convenablement. Une participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président de la réunion aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettres, fax ou télex.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

**Art. 13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont rédigées par écrit.

**Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société.** Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Représentation.**

16.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dans tous les cas où les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 15 des présents Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un administrateur de la Société.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société a ou ont un intérêt ou est un administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur ou agent de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, agent ou employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte et ne votera pas eu égard à cette transaction et cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur seront signalés à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires qui ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les articles 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire au compte.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

18.2 Le(s) commissaire(s) sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires en fonction peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.**

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%)



du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 L'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du bénéfice net restant et peut, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes de temps à autre qu'elle jugera opportuns au regard de l'objet social et de la politique de la Société.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être à tout moment dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société. Cette assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de constater la démission, effective à la date des présentes, de M. Franciscus Nicolaas Gerardus Tollenaar en qualité de directeur de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat en tant que directeur de la Société et (ii) de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de la Société, à compter de la date des présentes, pour une durée de six ans:

1. Mme Nancy Bleumer, née le 30 novembre 1971, à Doetinchem, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. M<sup>e</sup> Hans de Graaf, né le 19 avril 1950, à Reeuwijk, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

3. M<sup>e</sup> Eric Magrini, née le 20 avril 1963, à Luxembourg, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Lux-Audit Révision en tant que commissaire aux comptes de la Société à compter de la date des présentes pour une durée d'un an.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

La Société a été soumise au droit d'apport aux Pays-Bas, Etat Membre de l'UE, et par conséquent aucun droit d'apport ne devrait être exigible au Luxembourg pour ce transfert du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Luxembourg. Il est fait référence à l'article 3 (2) de la Loi du 29 décembre 1971.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, il est prévu qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. Kuszewska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 août 2008. LAC/2008/34019. - Reçu douze euros, Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110850/5770/618.

(080128733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110919/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11623. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Actua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110875/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09344. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Begolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 84.415.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31/07/08.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008110877/1611/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00083. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080129010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Sofimark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.055.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société TASELI HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social au 8, Calle Aquilino de la Guardia, Ciudad de Panama, Republica de Panama,

ici représentée par M<sup>e</sup> Alexandre CHATEAUX, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

### Dénomination - siège - durée - objet - capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOFIMARK S.A.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

Par ailleurs la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### Droit de préemption

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, l'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires à un prix correspondant à la valorisation de la société établie sur base de la moyenne des trois derniers bilans annuels.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément. Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

À partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Le prix de cession par action notifié par l'actionnaire cédant aux autres actionnaires ne peut être inférieur au prix par action correspondant à la valorisation de la société calculé sur base de la moyenne des bilans des trois derniers exercices de la société.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

### Administration - surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la

délibération. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 11.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de son administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs en cas de pluralité d'administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque dernier mercredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

La société TASELI HOLDINGS INC. précitée . . . . .	<u>100 actions</u>
Total: . . . . .	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean NAVEAUX, conseiller économique, né à Villers-la-Loue (B) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

- Monsieur Philippe NAVEAUX, employé privé, né à Saint-Mard (B) le 14 juillet 1975 demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

- Madame Carmela CIPRIANO, employé privé, née le 2 septembre 1961 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-3844 Schifflange, Zone industrielle Heck.

3.- Est appelé aux fonctions de président du Conseil d'administration:

- Monsieur Jean NAVEAUX, précité.

4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Jean NAVEAUX, précité.

5.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société CD-SERVICES SàRL, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B50.564.

6.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

7.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Chateaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008. LAC/2008/32577. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

*Le Receveur (signé): Fr. Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008110861/220/210.

(080128700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Begolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.415.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31/07/08.

Signature

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008110880/1611/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00086. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080129005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.415.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.643 (the General Partner), acting as managing general partner of Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.415 (the Company),

represented by Ms. Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to the resolutions adopted by the General Partner on July 24, 2008 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder, representing the General Partner pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated October 24, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2845 dated December 7, 2007; the articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated July 22, 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Article 6 of the Articles reads in its relevant parts as follows:

**" Art. 6. Capital.**

6.1. The initial share capital of the company is set at fifty thousand US dollars and one cent (USD 50,000.01) divided into the following ten classes of shares, each share class comprising fifty thousand (50,000) shares:

- (i) fifty thousand (50,000) Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) Class A-9 Shares without par value;
- (x) fifty thousand (50,000) Class A-10 Shares without par value;
- (xi) one (1) management Share without par value.

Up to ninety (go) additional classes of Shares shall be created and issued after the incorporation of the Company to be designated from Class A-11 to Class A-100.

(...)

6.4. The authorised share capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars and one cent (USD 500,000.01) represented by up to one hundred (100) Classes of Shares with each Class having up to fifty thousand (50,000) Shares without par value, each Share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law. Upon subscription and issuance of any Share within any Share Class, the shareholders shall each time have to pay a share premium of nine United States Dollars and ninety cent (USD 9.90).

6.5. The General Partner is authorised for a period of 5 (five) years starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to issue up to fifty thousand (50,000) Shares without par value within each of the ninety (go) additional authorized Share Classes, which may be issued from time to time.

(ii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights within each class of Shares in respect of the initial Closing and the Second Closing; and

(iii) to record by way of a notarial deed each and any Share issued and to amend the Articles and the share register of the Company accordingly.

(...)."

3. The General Partner resolved pursuant to the Resolutions to *inter alia*:

a. increase the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred and one United States Dollars (USD 1,101) in order to bring it from its current amount of fifty thousand United States Dollars and one cent (USD 50,000.01) represented by fifty thousand (50,000) Class A-1 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-2 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-3 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-4 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-5 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-6 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-7 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-8 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-9 Shares without par value, fifty thousand (50,000) Class A-10 Shares without par value and one (1) management Share without par value to fifty-one thousand one hundred and one

United States Dollars and one cent (USD 51,101.01) by the creation and issuance of eleven thousand and ten (11,010) new Class A-11 Shares without par value (the New Shares) against the contribution in kind of one per cent (1%) of a receivable held by the Subscribers (as defined below) vis-à-vis the Company in an amount of one hundred and ten thousand one hundred United States Dollars (USD 110,100) (the Receivable) corresponding to one per cent (1%) of an aggregate amount of eleven million and ten thousand United States Dollars (USD 11,010,000) paid by the Subscribers to the Company respectively on November 23, 2007 and on February 5, 2008, representing an amount of one thousand one hundred one United States Dollars (USD 1,101) to the Subscribers as follows:

- Claminvest, a société par actions simplifiée incorporated and existing under French law, having its registered office at 36 rue de Turin, F-75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 494 320 179 (Claminvest): six hundred (600) New Shares;

- Bertrand Hainguerlot, an individual with professional address at 28, rue Vignon, F-75009 Paris (Bertrand Hainguerlot): four hundred and twenty (420) New Shares;

- Bagger-Sorensen & Co. A/S, a company incorporated under the jurisdiction of Sweden and having its registered office at Salenhuset-Hk, C/o Mari-Anne Orefors, SE-10638 Stockholm (Bagger-Sorensen & Co.): three thousand (3,000) New Shares;

- Belerol Anstalt, a company incorporated under the jurisdiction of Liechtenstein and having its registered office at Aeulestrasse 38, Vaduz (Belerol Anstalt): four hundred and fifty (450) New Shares;

- Bjorn Broberg, an individual with professional address at Lokevagen 10, SE-18261 Djursholm (Bjorn Broberg): three hundred and sixty (360) New Shares;

- Bureso Invest Aps Margin A/C, a company incorporated under the jurisdiction of Denmark and having its registered office at Tvaervej 29, DK-3550 Slangerup (Bureso Invest Aps Margin): six hundred (600) New Shares;

- Jensen Investor Partners Aps, a company incorporated under the jurisdiction of Denmark and having its registered office at Immortellevej 15, DK-2950 Vedbaek (Jensen Investor Partners): one hundred and twenty (120) New Shares;

- Lennair AB Private Equity, a company incorporated under the jurisdiction of Sweden and having its registered office at Hovslagargatan 5b, SE-11148 Stockholm (Lennair AB Private Equity): three hundred and sixty (360) New Shares;

- Stefan Persson Placering AB, a company incorporated under the jurisdiction of Denmark and having its registered office at Dandyvej 19, DK-7100 Vejle (Stefan Persson Placering): three thousand (3,000) New Shares;

- Vkr Holding As, a company incorporated under the jurisdiction of Denmark and having its registered office at Bree-tevej 18, DK-2970 Horsholm (Vkr Holding): one thousand five hundred (1,500) New Shares; and

- Weirsoe-Invet Aps Margin A/C, a company incorporated under the jurisdiction of Denmark and having its registered office at Store Kongensgade 118, DK-1264 Kopenhagen (Weirsoe-Invet): six hundred (600) New Shares,

all having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (Claminvest, Bertrand Hainguerlot, Bagger-Sorensen & Co., Belerol Anstalt, Bjorn Broberg, Bureso Invest Aps Margin, Jensen Investor Partners, Lennair AB Private Equity, Stefan Persson Placering, Vkr Holding and Weirsoe-Invet are collectively referred to as the Subscribers);

b. allocate, in accordance with article 6.4 of the articles of association of the Company (the Articles), the remaining ninety-nine per cent (99%) of the Receivable representing an amount of one hundred and eight thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 108,999) to the share premium account of the Company;

c. appoint any lawyer of Loyens & Loeff to proceed with, and as the case may be to represent the General Partner for the purpose of (i) the registration of the above mentioned capital increase in an amount of one thousand one hundred and one United States Dollars (USD 1,101) and a share premium allocation in an amount of one hundred eight thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 108,999) to be acted by a Luxembourg notary, (ii) the subsequent amendment of article 6 of the Articles, and with (iii) any and all formalities which may be necessary, required or useful for the implementation of the Resolutions; and

d. authorize any lawyer of Loyens & Loeff to take all actions, and to sign all documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, and certificates and undertake any and all formalities as may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the execution and the performance and implementation of the Resolutions.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up by the Subscribers by a contribution in kind of the Receivable valued at an aggregate amount of one hundred ten thousand and one hundred United States Dollars (USD 110,100), evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a report of CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 92,376, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises) dated July 24, 2008, made in accordance with the provisions of article 26-1 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies (the Law), applicable pursuant to article 32-1 (5) of the Law, which concludes as follows:

*"Conclusion*

On the basis of the work carried out by us and described above and the documents that we have received, we conclude as follows:



Nothing came to our attention that would cause us to believe that the value resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and the par value ("pair comptable") of the 11,010 new shares of Goldman Sachs Developing Markets Real Estate S.C.A. to be issued in exchange for the contribution, together with a total share premium of USD 108,999.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent."

A copy of the report after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing person, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

5. The contribution in kind so made in an aggregate amount of one hundred ten thousand and one hundred United States Dollars (USD 110,100) was allocated as follows:

(i) the amount of one thousand one hundred and one United States Dollars (USD 1,101) to the share capital of the Company, and

(ii) the amount of one hundred eight thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 108,999) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, article 6.1 of the Articles is amended so as to read as follows:

6.1. The share capital of the company is set at fifty-one thousand one hundred and one United States Dollars and one cent (USD 51,101.01) divided into the following eleven (11) classes of shares as follows:

- (i) fifty thousand (50,000) Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) Class A-9 Shares without par value;
- (x) fifty thousand (50,000) Class A-10 Shares without par value;
- (xi) eleven thousand and ten (11,010) Class A-11 Shares without par value;
- (xii) one (1) management Share without par value.

Up to eighty-nine (89) additional classes of Shares shall be created and issued after the incorporation of the Company to be designated from Class A-12 to Class A-100.»

*Estimate*

For the purpose of registration, the amount of USD 110,100 is valued at 70,600.- €.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately 2,300.-€.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

En l'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,.

A comparu

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.643 (l'Associé Commandité),

agissant en tant qu'associé gérant commandité de Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.415 (la Société),

représentée par M<sup>e</sup> Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, sur base des résolutions adoptées par l'Associé Commandité le 24 juillet 2008 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le comparant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire, représentant l'Associé Commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2845 du 7 décembre 2007; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 22 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'Article 6 des Statuts se lit, dans ses parties concernées, comme suit:

« **Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social initial de la Société est fixé à cinquante mille dollars US et un cent (USD 50.000,01) divisé en dix Classes d'actions, chaque classe d'actions comprenant cinquante mille (50.000) actions comme suit:

- (i) cinquante mille (50.000) Class A-1 Actions sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) Class A-2 Actions sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) Class A-3 Actions sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) Class A-4 Actions sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) Class A-5 Actions sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) Class A-6 Actions sans valeur nominale;
- (vii) cinquante mille (50.000) Class A-7 Actions sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) Class A-8 Actions sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) Class A-9 Actions sans valeur nominale;
- (x) cinquante mille (50.000) Class A-10 Actions sans valeur nominale;
- (xi) une (1) Action de Commandité sans valeur nominale.

Jusqu'à quatre-vingt-dix (90) classes d'Actions additionnelles seront créées et émises après la constitution de la Société à désigner de la Classe A-11 à la Classe A-100.

(...)

6.4 Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille dollars US et un cent (USD 500.000,01), représenté par un maximum de cent (100) Classes d'Actions, chaque Classe comprenant jusqu'à cinquante mille (50.000) Actions sans valeur nominale, chaque Action étant rachetable en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915. Lors de la souscription et de l'émission de toute Action dans toute Classe d'Actions, les actionnaires devront à chaque fois payer une prime d'émission de neuf dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 9,90).

6.5 L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, à:

- (i) émettre jusqu'à cinquante mille (50.000) Actions sans valeur nominale dans chacune des quatre-vingt-dix (90) Classes d'Actions additionnelles autorisées, qui peuvent être émises de temps à autres;
- (ii) renoncer à ou limiter les droits préférentiels de souscription des Actionnaires dans chaque Classe d'Actions concernant la Clôture Initiale, la Deuxième Clôture et la Troisième Clôture; et
- (iii) enregistrer par acte notarié chaque émission d'Actions et à modifier les Statuts et le registre des titres de la Société en conséquence. (...).»

3. L'Associé Commandité a décidé, conformément aux Résolutions, de, entre autres:

(a) augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cent un dollars US (USD 1.101) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars US et un cent (USD 50.000,01) représenté par cinquante mille (50.000) actions de Classe A-1 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-2 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-3 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-4 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-5 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-6 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-7 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-8 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-9 sans valeur nominale, cinquante mille (50.000) actions de Classe A-10 sans valeur nominale et une (1) Action de Commandité sans valeur nominale, à un montant de cinquante et un mille cent un dollars US et un cent (USD 51.101,01), par la création et l'émission de onze mille dix (11.010) nouvelles actions de Classe A-11 sans valeur nominale (les Nouvelles Actions), en contrepartie d'un apport en nature de un pour cent (1%) d'une créance détenue par les Souscripteurs (telle que définie ci-après) envers la Société d'un montant de cent dix mille cent dollars US (USD 110.100) (la Créance), correspondant à un pour cent (1%) d'un montant total de onze millions dix mille dollars US (USD 11.010.000) payé par les Souscripteurs à la Société respectivement le 23 novembre 2007 et le 5 février 2008, représentant un montant de mille cent un dollars US (USD 1.101) aux souscripteurs comme suit:

- Claminvest, une société par actions simplifiée constituée et existant sous le droit français, ayant son siège social au 36, rue de Turin, F-75008 Paris et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 320 179 (Claminvest): six cent (600) Nouvelles Actions;
- Bertrand Hainguerlot, une personne physique dont l'adresse professionnelle est au 28, rue Vignon, F-75009 Paris (Bertrand Hainguerlot): quatre cent vingt (420) Nouvelles Actions;
- Bagger-Sorensen & Co. A/S, une société constituée sous le droit Suédois et ayant son siège social à Salenhuset-Hk, C/o Mari-Anne Orefors, SE-10638 Stockholm (Bagger-Sorensen & Co.): trois mille (3.000) Nouvelles Actions;
- Belerol Anstalt, une société constituée sous le droit du Liechtenstein et ayant son siège social à Aeulestrasse 38, Vaduz (Belerol Anstalt): quatre cent cinquante (450) Nouvelles Actions;
- Bjorn Broberg, une personne physique dont l'adresse professionnelle est au Lokevagen 10, SE-18261 Djursholm (Bjorn Broberg): trois cent soixante (360) Nouvelles Actions;
- Bureso Invest Aps Margin A/C, une société constituée sous le droit Danois et ayant son siège social à Tvaervej 29, DK-3550 Slangerup (Bureso Invest Aps Margin): six cent (600) Nouvelles Actions;
- Jensen Investor Partners Aps, une société constituée sous le droit Danois et ayant son siège social à Immortellevej 15, DK-2950 Vedbaek (Jensen Investor Partners): cent vingt (120) Nouvelles Actions;
- Lennair AB Private Equity, une société constituée sous le droit Suédois et ayant son siège social Hovslagargatan 5b, SE-11148 Stockholm (Lennair AB Private Equity): trois cent soixante (360) Nouvelles Actions;
- Stefan Persson Placering AB, une société constituée sous le droit Danois et ayant son siège social à Dandyvej 19, DK-7100 Vejle (Stefan Persson Placering): trois mille (3.000) Nouvelles Actions;
- Vkr Holding As, une société constituée sous le droit Danois et ayant son siège social à Breetevej 18, DK-2970 Horsholm (Vkr Holding): mille cinq cents (1.500) Nouvelles Actions; et
- Weirsoe-Invet Aps Margin A/C, une société constituée sous le droit Danois et ayant son siège social à Store Kongsgade 118, DK-1264 Kopenhagen (Weirsoe-Invet): six cent (600) Nouvelles Actions,

Tous ayant souscrit et libéré les Nouvelles Actions comme détaillé dans les Résolutions (Claminvest, Bertrand Hainguerlot, Bagger-Sorensen & Co., Belerol Anstalt, Bjorn Broberg, Bureso Invest Aps Margin, Jensen Investor Partners, Lennair AB Private Equity, Stefan Persson Placering, Vkr Holding et Weirsoe-Invet sont ensemble définis comme les Souscripteurs).

(b) allouer, conformément à l'article 6.4. des statuts de la Société (les Statuts), les quatre-vingt-dix neuf pour cent (99%) restant de la Créance représentant un montant de cent huit mille neuf cent quatre vingt dix-neuf dollars US (USD 108.999) au compte de prime d'émission de la Société;

(c) nommer n'importe quel avocat de Loyens & Loeff, afin de procéder, et le cas échéant, de représenter l'Associé Commandité aux fins de (i) d'enregistrer l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de mille cent un dollars US (USD 1.101) et la dotation au compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cent huit mille neuf cent quatre vingt dix-neuf dollars US (USD 108.999) à être actée par un notaire luxembourgeois (ii) la modification subséquente de l'article 6 des Statuts et (iii) de procéder à toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour l'accomplissement des Résolutions; et

(d) autoriser n'importe quel avocat de Loyens & Loeff à engager toutes les actions, à signer tous les documents, actes, instruments, contrats, notes, prise de connaissance et certificats et d'entreprendre toutes formalités qui pourraient être pertinentes, nécessaires, requises ou utiles pour l'accomplissement et l'exécution des Résolutions.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées par un apport en nature de la Créance évaluée à un montant total de cent dix mille cent dollars US (USD 110.100), dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant par la production du rapport de CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, une société anonyme, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.376, agissant en tant que réviseur d'entreprises, du 24 juillet 2008, fait en conformité avec les dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi), applicable par renvoi de l'article 32-1 (5) de la Loi, qui conclut comme suit:

#### *"Conclusion*

Sur base du travail entrepris par nous et décrit ci-dessous et des documents que nous avons reçus, nous concluons comme suit:

Rien n'est venu à notre attention qui aurait pu nous laisser croire que la valeur, résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, ne serait pas au moins égale au nombre et au pair comptable des 11.010 nouvelles actions de Goldman Sachs Developing Markets Real Estate S.C.A. à émettre en échange de l'apport, ensemble avec une prime d'émission totale de USD 108.999.

Notre rapport est émis uniquement pour les besoins de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ne peut être utilisé à d'autres fins ni être distribué à d'autres parties sans notre accord préalable."

Une copie dudit rapport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

5. L'apport en nature ainsi fait d'un montant total de cent dix mille cent dollars US (USD 110.100) a été alloué comme suit:

- (i) un montant de mille cent un dollars US (USD 1.101) au capital social de la Société, et
- (ii) un montant de cent huit mille neuf cent quatre vingt dix-neuf dollars US (USD 108.999) au compte de prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«6.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille cent un dollars US et un cent (USD 51.101,01) divisé en onze Classes d'actions, comme suit:

- (i) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-6 sans valeur nominale;
- (vii) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-9 sans valeur nominale;
- (x) cinquante mille (50.000) actions de Classe A-10 sans valeur nominale;
- (xi) onze mille dix (11.010) actions de Classe A-11 sans valeur nominale;
- (xii) une (1) Action de Commandité sans valeur nominale.

Jusqu'à quatre-vingt-neuf (89) classes d'Actions additionnelles seront créées et émises après la constitution de la Société à désigner de la Classe A-12 à la Classe A-100.»

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 110.100 est évalué à 70.600.- €.

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.300.- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pogorzelski, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31969. - Reçu à 0,50%: trois cent quarante-neuf euros quatre-vingt-huit cents (€ 349,88).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008110527/212/333.

(080128264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Loula 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 141.063.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am ersten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

LOULA S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegass und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 124.630, hier rechtsgültig vertreten durch zwei ihrer Verwaltung ratsmitglieder Herr Thomas JOHANNES und Herrn Dr. Fritz TRENNHEUSER.

Letzterer ist hier vertreten durch Herrn Thomas JOHANNES, vorbenannt, gemäß Vollmacht gegeben in Stadtbredimus am 24. Juli 2008.

Die vorgenannte, von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschriebene Vollmacht, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, namens wie sie handelt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Art. 1.** Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "LOULA 2 S.A.".

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsräte können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrolle maßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310.- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Freitag des Monats Juni um 17 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsräte nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsräte kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsräte von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsräte, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltung ratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsräte Mitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsräte kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsräte kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsräte zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsräte und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsräte werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsrätemitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsräte kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsräte vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder tele-graphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsräte ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsräte werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungs-ratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsräte hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Haupt-versammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsräte.

Der Verwaltungsräte kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der General-versammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsräte festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsräte, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsräte aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsräte, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidation verwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15 .** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2009 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Der Komparent hat die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
LOULA S.A., vorbenannt: . . . . .	31.000.-	31.000.-	100
TOTAL: . . . . .	31.000.-	31.000.-	100

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000.-EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungsgesetze über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf tausenddreihundert Euro (1.300.- EUR) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsräte wird auf eins (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zum Mitglied des Verwaltungsräte wird ernannt:

Herr Thomas JOHANNES, Steuerfachangestellter "comptable", geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (Deutschland), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Erik RISCHMANN, Steuerberater "expert comptable", geboren am 8. März 1964 in Homburg-Saar (Deutschland), wohnhaft in D-66424 Homburg-Saar, Talstraße 39.

4. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2013.
5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Johannes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008, LAC/2008/33077. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,50% = 155.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110844/5770/173.

(080128877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**I.T.I. Industrial Technology Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 74.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110759/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02114. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Steel Montage and Construction sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Differdange, Z.A. «Gadderscheier».  
R.C.S. Luxembourg B 116.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110760/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09288. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Marconia GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 139.572.

—  
*Beschluss*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, wird per 01. August 2008 verlegt nach 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Rolf Fritsch  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2008110839/756/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Begolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 84.415.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31/07/08.

Signature  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008110878/1611/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00084. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080129009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---